

---

## Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 22 juin 2022

---

# Indexation des salaires : la direction des Transports publics genevois saisit la Chambre des relations collectives de travail

La direction des Transports publics genevois (tpg) a décidé de saisir la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) suite au préavis de grève déposé par deux des partenaires sociaux et à l'issue incertaine de la rencontre qui s'est tenue le mardi 21 juin 2022. Conformément à la loi, toute mesure de lutte, y compris la grève annoncée pour la journée du mardi 28 juin 2022, est dès lors et en l'état illicite. Cela signifie que le réseau des tpg fonctionnera normalement ce jour-là et que les transports prévus pour la Fête des Ecoles en Ville de Genève le mercredi 29 juin 2022 seront assurés.

La direction des tpg et les partenaires sociaux se sont rencontrés le mardi 21 juin 2022. Ce nouvel échange n'a pas permis de lever le préavis de grève déposé par deux d'entre eux, en lien avec les discussions menées sur l'indexation des salaires de l'année en cours. Dans ce contexte, la direction des tpg a décidé de solliciter l'appui de la CRCT avec l'objectif d'aboutir à une conciliation. Cette saisine rend illicite, selon la loi, toute mesure de lutte tout au long du processus de conciliation.

### Situation financière difficile

La direction des tpg précise qu'elle a annoncé aux partenaires sociaux être dans l'impossibilité de procéder à l'indexation exigée par certains d'entre eux. Elle se réfère notamment à l'article 23 du Statut du personnel des tpg qui stipule que l'indexation est automatique, sauf si les résultats financiers et les circonstances économiques ne le permettent pas.

En l'occurrence, les tpg ont enregistré une perte de près de 7 millions de francs en 2021, malgré un soutien financier additionnel et exceptionnel de l'Etat de Genève et de la Confédération pour faire face aux pertes financières liées à l'épidémie de coronavirus. Cette situation financière délicate explique, en particulier, la décision prise par la direction des tpg.

### Reconnaissance vis-à-vis du personnel

Reconnaissante du travail réalisé par ses collaborateurs et ses collaboratrices et pour répondre aux attentes formulées par les partenaires sociaux, la direction des tpg indique avoir proposé le versement d'une prime exceptionnelle de 500 francs nets pour tout le personnel. Un effort qui se voulait en ligne avec les capacités financières de l'entreprise.

La direction des tpg tient de plus à rappeler que les salaires ont été assurés à 100% et que les primes de fidélité et les annuités prévues ont été maintenues durant la crise sanitaire indépendamment d'une conjoncture difficile. De fait, les salaires du personnel des tpg ont continué à augmenter à travers ces mécanismes.

Elle relève également que l'indice genevois des prix à la consommation s'est avéré négatif à plusieurs reprises ces dernières années (-0.7% à fin 2020, par exemple) mais que les salaires n'ont pas pour autant été revus à la baisse. Ainsi, l'échelle des traitements actuelle est en ligne avec l'évolution globale de l'indexation depuis 2010. La direction des tpg précise à ce propos qu'une rencontre a été fixée avec les partenaires sociaux en décembre 2022 pour discuter de l'indexation des salaires pour 2023.

Devant les difficultés des discussions actuelles, la direction des tpg a décidé de solliciter la CRCT. Compte tenu de cette saisine, les parties concernées ont l'obligation de s'abstenir de toute médiatisation durant la procédure de conciliation. Il n'y aura donc pas d'autre déclaration de la part de la direction des tpg à ce stade.

### Pour toute question au sein des Transports publics genevois (tpg) :

**François Mutter, porte-parole des tpg**

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - [mutter.francois@tpg.ch](mailto:mutter.francois@tpg.ch)

*Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'Etat de Genève.*